



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 19 juin 2017 à 20 h, à l'Hôtel de ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Élaine Bellavance, messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné et André Fournier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Côté.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de la liste des comptes
4. P.I.I.A. Annie Cormier
5. Dérogation mineure de Alain Bérubé
6. Adoption du règlement code d'éthique et déontologie des élus
7. Participation des communautés aux futurs projets éoliens
8. Dons
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 Fourniture et acquisition de bacs bleu et brun
 - 9.2 Attribution du contrat de chloration de l'eau potable
 - 9.3 CNESST VS ville de Causapscal
10. Correspondance
11. Varia
 - 11.1 Transport de gravier sur le rang Matalik
 - 11.2 Paiement compensatoire sur le CCU
 - 11.3 Suivi dossier 20, rue Frenette ; bâtiments démolis
 - 11.4 Politique familiale, voir documents annexés
 - 11.5 Facturation secouriste
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2017-06-160

Madame la conseillère Élaine Bellavance propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-06-161 3- Adoption de la liste des comptes
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, d'adopter la liste des comptes au montant de 49 874.91 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-06-162 4- P.I.I.A. Annie Cormier
Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Bellavance, d'autoriser les travaux inscrits sur la demande de permis concernant la transformation, réparation ou restauration de la façade du bâtiment du 65, rue St-Jacques Nord, propriété de Mme Annie Cormier, tout en préservant les composantes architecturales attribuant une authenticité de style au bâtiment et contribuant au caractère propre du noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5- Dérogation mineure de Alain Bérubé
Après discussion sur la non-conformité de la demande, soit les travaux en cours sans obtention de permis, il est demandé de remettre à plus tard la décision pour permettre l'étude du cas.
- 6- Adoption du règlement code d'éthique et déontologie des élus 223-17
ATTENDU QUE la résolution 2016-08-240 prise le 29 août 2016 n'est pas jugée conforme par le ministère;
ATTENDU QUE la résolution 2017-04-107 demandant la modification du libellé du procès-verbal du 29 août 2016, au point 3, n'est pas jugée conforme par le ministère;
ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 213-16 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Causapscal;
ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est reprise à la séance régulière du 1^{er} mai 2017 par monsieur le conseiller André Fournier et qu'un avis de motion est donné à cette même séance par monsieur le conseiller André Fournier;
ATTENDU QU'avis public est donné le 24 mai 2017.

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'article 5.3 du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Causapscal est modifié par l'insertion après le point 5.3.7 du suivant : Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un

contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention à déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2017-06-163

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le règlement 223-17 sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7- Participation des communautés aux futurs projets éoliens

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

ATTENDU QUE la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU QUE le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

ATTENDU QUE la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

ATTENDU QUE les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif.

2017-06-164

En conséquence, monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Bellavance, de demander au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50% dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation; de demander que cette modification au

programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Dons

Pas de dons.

9- Affaires nouvelles

2017-06-165

9.1 Fourniture et acquisition de bacs bleu et brun

Étant donné que les bacs bleu et brun ont été fournis aux citoyens gratuitement pour inciter les gens à la récupération et au compostage;

Étant donné le vieillissement des bacs de plastique, qui ont plus de 15 ans, il y a présomption que plusieurs subissent des dommages dus à la détérioration du plastique;

Étant donné l'intérêt économique pour la municipalité, que les collectes soient optimisées par la participation des citoyens.

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de traiter les demandes de remplacement des bacs endommagés, cas par cas pour le moment, et d'évaluer une future politique de remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 Attribution du contrat de chloration de l'eau potable

2017-06-166

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, d'octroyer le contrat de chloration de l'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, Lafontaine Leclerc Inc., pour un montant de 569 011.28 \$ taxes incluses. De plus, le maire monsieur Mario Coté et le directeur général monsieur Laval Robichaud sont autorisés à signer le contrat pour la ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 CNESST VS Ville de Causapscal, infraction sur travaux de creusage

2017-06-167

Suite à l'étude de la situation du dossier, la non entente entre les parties sur la demande de modification de l'infraction, soit en plaidant coupable sous l'article 236 au lieu de l'article 237 LSST, et à l'évaluation de nos chances de succès suite à un procès, monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de demander à l'avocat au dossier maître Jérôme Dufour Gallant, de plaider le dossier à fond à moins qu'une entente hors cour soit possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-06-168 9.4 Déneigement, déglçage et fourniture de matériaux
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Éline Bellavance, d'autoriser monsieur Laval Robichaud, directeur général, à signer le contrat avec le MTQ (centre de service de Mont-Joli), pour les travaux comprenant le déneigement, le déglçage et la fourniture de matériaux sur la route 132, la rue Frenette, la route Matalik et le chemin Kempt, dans la ville de Causapscal, sur une longueur de 20 711 km pour un montant de 150 000.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10- Correspondance
La correspondance est lue aux conseillers.

- 11- Varia

- 2017-06-169 11.1 Transport de gravier sur le rang Matalik
Les Entreprises Claveau Ltée doivent utiliser le chemin Bastien et le rang Matalik pour le transport de matériel à la municipalité d'Alberville. Ce faisant, ils vont endommager le revêtement asphalté qui vient d'être posé. Suite à notre demande d'utiliser le rang A et la rue St-Jean-Baptiste comme voie de contournement, l'entreprise nous demande une compensation financière pour la perte qu'ils doivent assumer en raison du surplus de 3 kilomètres. Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, qu'aucune compensation ne soit versée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-06-170 11.2 Paiement compensatoire sur le CCU
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, que le texte de la résolution 2016-06-177 soit corrigé pour représenter la volonté des élus. Le texte aurait dû indiquer « aux membres du comité consultatif d'urbanisme non élus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-06-171 11.3 Suivi dossier du 20, rue Frenette; bâtiments démolis
La situation étant régularisée, le dossier est donc fermé.
- 11.4 Politique familiale
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fournier, de mandater Madame Édith Ouellette pour faire un montage financier de l'achat et l'installation de balançoires et

d'abris solaires dans le parc, dans le cadre du comité politique familiale et la Table d'harmonisation en loisir chez les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5 Facturation secouriste

Suite à une demande d'information sur la facture de formation en secouriste, monsieur le conseiller André Fournier fournit les explications sur les dons provenant de la collectivité.

12- Période de questions

Aucune question.

13- Levée de la séance

2017-06-172

Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mario Côté, maire

Laval Robichaud, directeur général et
secrétaire-trésorier